

Direction Générale des Douanes

DOUANES
IVOIRIENNES



CIRCULAIRE

1440

N° / MEF/DGD/DU

14 OCT 2009

(DIFFUSION GÉNÉRALE)

Objet : *Modification du Droit Unique de Sortie (DUS) sur les fèves de cacao et les produits dérivés du cacao.*

Réf. : - *Arrêté n° 995 du 28 septembre 2009 portant modification du Droit Unique de Sortie (DUS) sur les fèves de cacao et sur les produits dérivés du cacao.*

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que conformément aux dispositions de l'arrêté visé en référence, le Droit Unique de Sortie (DUS) sur les fèves de cacao et sur ses produits dérivés est fixé comme suit :

Position tarifaire	Désignation	DUS FCFA/KN
18 01 00 11 00	Cacao brut supérieur	210
18 01 00 12 00	Cacao brut courant	210
18 01 00 18 00	Cacao brut autre	210
18 01 00 19 00	Cacao torréfié	210
18 01 00 20 00	Brisures de fèves de cacao brutes ou torréfiées	200
18 02 00 00 10	Tourteaux de cacao	100
18 03 10 00 00	Pâte de cacao non dégraissée	200
18 03 20 00 00	Pâte de cacao complètement ou partiellement dégraissée	200
18 04 00 00 20	Beurre naturel de cacao	200
18 04 00 00 90	Autre beurre de cacao et cacao désodorisé	200
18 05 00 90 00	Poudre de cacao, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	100
18 06 10 00 00	Poudre de cacao, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants	100
18 06 20 00 30	Couverture	70
18 06 20 00 90	Autres préparations présentées soit en blocs ou en barres d'un poids excédant 2 kg, soit à l'état liquide ou pâteux ou en poudres, granulés ou formes similaires, en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu excédant 2 kg	153

Par ailleurs, je précise que l'exportation des fèves de cacao dont le grainage est supérieur à 120 fèves pour 100 grammes est soumise à l'autorisation préalable de la structure en charge de la régulation administrative de la filière café - cacao.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente qui est d'application à compter du 28 septembre 2009.

AMPLIATIONS :

- Premier Ministre
- MEF/CAB
- Direction Générale de l'Economie
- Ministère du Commerce
- Ministère des Affaires Etrangères
- Ministère de l'Industrie
- GEPEX
- CNPE
- PAA
- FEDERMAR
- Syndicat des Transitaires S/C SAGA
- Syndicat National des Transitaires
- FNISCI
- DAFEXI
- BIVAC
- GPP

P/Le Directeur Général des Douanes

